

Département du Calvados

Mairie de Feuguerolles-Bully

Séance du conseil municipal du Jeudi 21 mai 2021 à 20h30

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 20 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multi-activités, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Laurence Adam, Valérie Albareda, Sarah Balouka, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Nicolas Gilles, Thierry Goux, Julie Lemièrre, Eric Montaigne, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quélien, Franck Robillard, Sandrine Roullier

Procuration : de Julia Quélien à Laurence Adam

Absents : Sonia Pupin

Secrétaire de séance : Clarisse Fougeray

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil du 1^{er} avril
2. Désignation du maître-d'œuvre pour les travaux de traversée du Bourg de Feuguerolles (RD147).
3. Point quartier de la Croix.
4. Devis maison communale.
5. Emprunt financement travaux du gymnase.
6. Contrat temps partiel secrétariat.
7. Convention de participation des communes au SIMAU.
8. Projet d'achat mobilier pour la médiathèque.
9. Bail emphytéotique pour la centrale solaire photovoltaïque.
10. « Annule et remplace » délibération 26-2019 : proposition maîtrise d'œuvre travaux de rénovation du gymnase.

Questions et informations diverses :

- Porche église de Bully

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

2- Désignation du maitre-d'œuvre pour les travaux de traversée du Bourg de Feuguerolles (RD147).

-Délibération 38/2021-

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que sur les trois entreprises consultées pour réaliser la maîtrise d'œuvre de la traversée du bourg de Feuguerolles, seules deux ont répondu, TECAM et ACEMO.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyses des offres répondant au cahier des charges réalisé par Emmanuel Blestel, assistant maitre d'ouvrage. Chacune d'entre elles détaille deux propositions constituées d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle. La tranche ferme concerne l'étude et le suivi des travaux de la traversée du bourg. La tranche conditionnelle concerne l'étude de travaux périphérique à l'opération (parking enseignant, abords du monument aux morts..)

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Acemo qui propose une offre plus compétitive pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise Acemo pour un montant de 28 000€ pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre de la traversée du bourg de Feuguerolles.

3- Point quartier de la Croix.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de découpage des parcelles du quartier La Croix a dû être révisé. En effet, suite à la consultation du règlement et du maitre d'œuvre, il apparaît que la parcelle restante doit être découpée en 5 parcelles et non 3 initialement prévues.

Monsieur le Maire présente donc les deux esquisses (voir annexe 1) de l'entreprise Tecam demandées par la commission travaux pour avis du conseil.

Après discussion, le conseil opte pour la seconde esquisse proposée par l'entreprise Tecam.

4- Devis maison communale

Thierry Goux, présente au conseil les différents devis concernant la rénovation de la maison communale afin que celle-ci soit relouée dans les meilleurs délais.

-Délibération 40/2021-

Chauffage : Thierry Goux détaille le devis de l'entreprise Bruno Sergent concernant la remise en état du circuit de chauffage. Ce devis s'élève à 3 989€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise Bruno Sergent pour un montant de 3 989€ HT pour réaliser ces travaux.

-Délibération 41/2021-

Sanitaire : Thierry Goux informe le conseil qu'il faut refaire la salle de bain à l'étage (baignoire, vasque, douche) mais aussi les toilettes du rez-de-chaussée, l'évier et le meuble de la cuisine. Il propose un devis de l'entreprise Bruno Sergent de 5 317€ HT comprenant la rénovation de tous ces éléments.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise Bruno Sergent pour un montant de 5 317€ HT pour réaliser ces travaux.

-Délibération 42/2021-

Murs et plafond: Thierry Goux informe qu'il faut prévoir la rénovation d'un mur en le renforçant par une plaque de BA13 avec isolation ainsi que la rénovation des plafonds. Il propose les deux devis de l'entreprise ST Rénov de 682.55€ HT et 1 448€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les deux devis proposés par l'entreprise ST Rénov pour un montant de 682.55€ HT et de 1 448€ HT pour réaliser ces travaux.

-Délibération 43/2021-

Electricité : Thierry Goux informe le conseil qu'il faut remettre aux normes des prises dans la cuisine ainsi que la VMC dans les toilettes, la cuisine et la salle de bain. Il présente le devis de l'entreprise Cedrelec pour un montant de 2 026€ HT.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Cedrelec pour un montant de 2 026€ HT.

5- Emprunt financement travaux du gymnase.

Olivier Pinel présente au conseil municipal son étude de financement réalisée auprès de trois banques différentes. Il informe qu'il serait plus opportun pour la commune de renégocier l'emprunt actuel et de globaliser avec l'emprunt envisagé pour la rénovation du gymnase.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité la proposition de globaliser l'emprunt existant avec celui que la commune devra faire pour la rénovation du gymnase.

Le conseil vote également à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole pour un taux fixe de 1,29 sur 25 ans, *en attente du taux renégocié*.

6- Contrat temps partiel secrétariat.

-Délibération 44/2021-

Monsieur le Maire expose au conseil que suite à l'augmentation du temps de travail à la médiathèque d'un agent, il propose de créer un contrat de 15h par semaine à Lysiane Lequesne (secrétaire remplaçante) pour une durée de quatre mois.

Le conseil accepte à l'unanimité de proposer à Mme Lysiane Lequesne un contrat d'adjoint administratif 2eme classe échelon 7 de 15heures par semaine sur une durée de quatre mois.

7- Convention de participation des communes au SIMAU.

-Délibération 45/2021-

Monsieur le Maire informe le conseil que l'échéance de la convention signée avec le SIMAU arrive au 30 avril 2021. Il demande au conseil de l'autoriser à signer la nouvelle convention qui engage la commune pour un an (et non 3 comme la précédente) car un changement de fonctionnement est envisagé concernant les modalités de répartition du financement de ce service.

Le conseil autorise monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et le SIMAU pour une durée d'un an.

8- Projet d'achat mobilier pour la médiathèque.

Au vu des délais pour la rédaction du dossier de demande d'aide pour l'achat de mobilier pour la médiathèque, monsieur le Maire propose d'ajourner ce point.

9- Bail emphytéotique pour la centrale solaire photovoltaïque.

-Délibération 46/2021-

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention du SDEC concernant les futurs panneaux photovoltaïques qui seront installés sur le toit du gymnase. Cette convention fixe les modalités d'appartenance de ces panneaux à la commune dans un délai de vingt ans.

Le conseil autorise monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et le SDEC.

10- « Annule et remplace » délibération 26-2019 : proposition maîtrise d'œuvre travaux de rénovation du gymnase

Suite à une dernière information de la trésorerie M le Maire annule ce point à l'ordre du jour.

Questions et informations diverses :

-Délibération 47/2021-

- Thierry Goux présente au conseil le devis de l'entreprise Ducloux pour la remise en état des colonnes à l'entrée de l'église de Bully qui s'élève à 2 588€ HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis proposé par l'entreprise Ducloux pour un montant de 2 588€ HT pour réaliser ces travaux.

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu en mairie d'Henri Girard (maire d'Evrecy) informant sur le passage du PLU au PLUI (intercommunal). Ce courrier précise que la commune sera dessaisie s'il n'y a pas de délibération d'opposition de prise.

Olivier Davy se propose d'étudier ce sujet et de faire une présentation lors du prochain conseil.

- Monsieur le Maire informe le conseil que des travaux de voiries débuteront le 22 juin 2021 dans le Moulin à Voide et le Diapason.
- Monsieur le Maire porte au conseil une réclamation d'un riverain sur la détérioration de la chaussée du au passage du bus scolaire au Domaine des Tourelles. Il propose au conseil de déplacer l'arrêt de bus ou d'envisager une réflexion afin d'aménager la zone.

Après délibération le conseil n'est pas favorable pour déplacer l'arrêt de bus et propose de réaliser un devis pour ajouter un pilier en béton afin de sécuriser la zone.

- Monsieur le Maire informe le conseil des retours concernant la procédure de démontage du bâtiment installé à Bully à l'encontre des règles d'urbanisme. En effet la commune mène une action en justice afin que ce bâtiment soit démonté.

Le conseil souhaite poursuivre cette démarche.

-Délibération 48/2021-

- Monsieur le Maire expose au conseil que l'entreprise Argan souhaite installer une plateforme logistique à Saint André sur Orne. Feuguerolles-Bully étant une commune voisine doit rendre son avis concernant cette installation.

Le conseil donne un avis de non opposition pour l'installation de cette plateforme.

- Monsieur le Maire interroge le conseil sur le maintien du feu d'artifice lors de la fête patronale de la commune. Le conseil souhaite maintenir le feu d'artifice.

Séance levée à 23h15